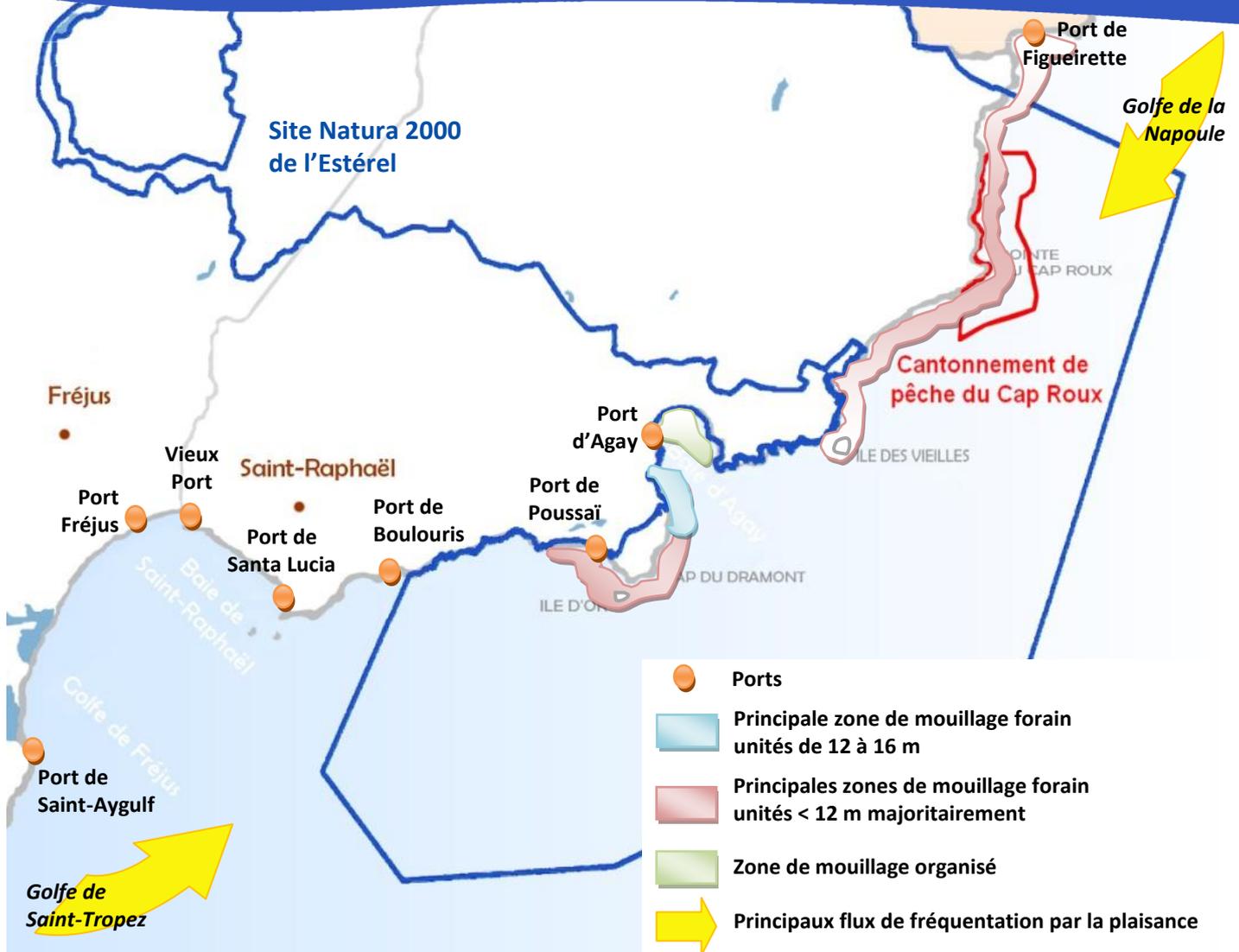




LA PLAISANCE



Située sur l'axe méditerranéen, à 60 km de Nice et 160 km de Marseille, à la frontière entre le Var et les Alpes-Maritimes, la commune de Saint-Raphaël a une position stratégique pour le nautisme car elle fait le lien entre la Côte Varoise et la Côte d'Azur et, notamment, entre les grands pôles de Toulon et de Nice.

Cette position, ajoutée aux conditions climatiques favorables ainsi qu'au caractère naturel et sauvage de la Corniche d'Or, font du site Natura 2000 de l'Estérel un lieu très prisé par les plaisanciers.



© Service communication Saint-Raphaël



IMPORTANTANCE DE LA FREQUENTATION :

Comme pour le reste du Var et des Alpes-Maritimes, **la plaisance sur le littoral de l'Estérel se développe essentiellement d'avril à novembre** (des vacances de Pâques à celles de la Toussaint) avec un pic de fréquentation du 14 juillet au 15 août. Cette fréquentation saisonnière est essentiellement constituée de plaisanciers faisant escale pendant leur croisière sur la Méditerranée. Ainsi, pour 2008, **6 778 nuitées d'escale** ont été comptabilisées pour le Vieux port, **9 900 pour les mouillages organisés** du port d'Agay qui s'ajoutent aux **10 000 du port maritime et 2 682 pour Santa Lucia** (France station nautique, chiffres clés, 2008).

Sur le site, les plaisanciers utilisent l'espace de 3 façons différentes :

- **dans les ports du site** : port abri du Poussaï, au Dramont, et port maritime d'Agay ;
- **en mouillage organisé** dans la Rade d'Agay depuis 2004, seul AOT (autorisation d'occupation temporaire) du site
- **en mouillage forain**, nombreux dans la zone Natura 2000, notamment autour de l'Île d'Or (proximité du port abri du Poussaï), de l'Île des Vieilles et du Cap Roux pour des raisons paysagères. A cela vient s'ajouter la zone située entre la plage de Camp Long (Agay) et le Cap Dramont, très prisée des unités de 12 à 20 m par commodité (à proximité des ports) et par sécurité (abrité du vent). Ces zones de mouillages sont très fréquentées et d'une forte densité pendant toute la période estivale.

D'autre part, **le site présente un passage important de plaisanciers traversant le domaine maritime en longeant la Corniche d'Or**. Ce phénomène est intensifié par la situation de Saint-Raphaël, à l'est de Saint-Tropez et à l'ouest de Cannes et Monaco notamment, surtout lors des grands événements d'envergure internationale comme le festival de Cannes et le Grand Prix de Monaco.

LES MOUILLAGES ORGANISES EN RADE D'AGAY :

En 2004, au vu de la pression du mouillage subie par la Baie d'Agay, la prud'homie et la ville de Saint-Raphaël ont mis en **place 3 zones de mouillages organisés** visant à préserver la qualité des fonds marins et du paysage de la rade par l'absence de mouillages forains. Le principe est basé sur un système fixe d'amarrage des bateaux en 2 ou 3 points sur le fond, relié à des bouées en surface retirées en hiver pour éviter leur détérioration. Ainsi, la surface occupée sur le fond est très réduite, il n'y a plus de contact de ligne de mouillage avec le fond et le système est adapté aux différents substrats.

Le dispositif accueille, **du 1er mai au 30 septembre**, des unités de 6 à 16 m sur des ancres à vis pour des séjours de 1 jour à 5 mois. Possibilité de tickets Flash (séjour <4 H 00). La fréquentation annuelle enregistrée est **de 3 400 unités** (280 bateaux moyen et long séjour, 1560 b. en passage sur 24 heures, 1 560 b. sur des périodes de moins de 4 heures). Les catégories les plus représentées sont les **unités de 8/10 mètres (28%), et de 10/12 mètres (21%)**.



Fréquentation estivale à l'Île d'Or
© Service communication Saint-Raphaël



Service aux ancres à vis d'Agay
© Service communication Saint-Raphaël



De plus, la commune met à disposition des plaisanciers des mouillages organisés : le transport à la demande par navette, la récupération des déchets (pour 2005, 900 l déchets /jour), les douches et w-c à la base nautique. L'exploitation emploie 4 permanents de juin à septembre et 7 de juillet à août.

Chaque été, la capacité d'accueil du port maritime d'Agay est ainsi augmentée de **118 places grâce aux ancrages fixes, évitant ainsi 7 500 jets d'ancres forains chaque saison (4 mois), soit entre 200 000 et 300 000 rhizomes préservés.**



Détail de la répartition des zones de mouillage organisé en rade d'Agay

L'ORIGINE DES FLUX DE PLAISANCIERS :

Ville de pêcheur à l'origine, Saint-Raphaël est devenue une station balnéaire très prisée par la plaisance dès le milieu du XXe siècle. Et si la plaisance est l'activité maritime la plus représentée sur le site de l'Estérel, **la présence de nombreux ports à proximité du site ainsi que 2 à l'intérieur du périmètre Natura 2000, en est la raison principale.**

Le tableau ci-après présente les ports existants entre le golfe de Saint-Tropez et le golfe de la Napoule car, **avec plus de 13 000 places proposées, leur fréquentation influe sur celle du littoral de l'Estérel :**

Ports de plaisance	Capacité	Remarques
Port de Saint-Tropez	800 places dont 100 visiteurs	
Ports de Grimaud (3) et Cogolin (2)	4 164 places dont 658 visiteurs	Ces 5 ports se jouxtent au fond du golfe de Saint-Tropez
Port de Sainte-Maxime	780 places dont 30 visiteurs	
Port des Issambres / San-Peïre, Ferréol et Port Tonic	600 places dont 15 visiteurs	
Fréjus / Port de Saint-Aygulf	239 places	
Port Fréjus	706 places dont 40 visiteurs	
Saint-Raphaël / Vieux Port	262 places ; places en escale en fonction des sorties des bateaux annuels	Projet de réhabilitation et d'augmentation de la capacité
Saint-Raphaël / Port de Santa-Lucia	1 588 places dont 50 visiteurs	Projet de bassin supplémentaire à terre
Saint-Raphaël / Port de Boulouris	42 places ; places en escale en fonction des sorties des bateaux annuels	Gestion associative
Saint-Raphaël / Port du Poussai (dans le site)	90 places ; places en escale en fonction des sorties des bateaux annuels	Gestion associative
Saint-Raphaël / Port d'Agay (dans le site)	166 places ; places en escale en fonction des sorties des bateaux annuels	Projet de réhabilitation et d'augmentation de la capacité
Théoule-sur-Mer / Port de Figueirette	245 places dont 20 visiteurs	
Théoule-sur-Mer / Port de la Galère	174 places dont 18 visiteurs	
Port de Théoule-sur-Mer	183 places	
Mandelieu-la-Napoule / Port de la Rague	424 places dont 104 visiteurs	+ 50 places en port à sec
Mandelieu-la-Napoule / Port de la-Napoule	952 places	
Cannes / Port abri du Béal	500 places	Port à sec, port fluvial et port maritime
Cannes / Vieux Port	654 places dont 246 visiteurs	
Cannes / Port Canto	600 places dont 100 visiteurs	



Les ports raphaëlois accueillent une clientèle annuelle constituée pour moitié de raphaëlois et de fréjussiens, l'autre moitié ainsi que les plaisanciers visiteurs en escale, venant de tous les horizons : par ordre décroissant, du Var et des Alpes-Maritimes, de toute la France, de Belgique, d'Italie, de Suisse, du Royaume-Uni et d'Allemagne. De plus, on peut également noter la fréquentation moindre mais constante de plaisanciers venant du Danemark, du Luxembourg, des Pays-Bas, d'Autriche et du Liechtenstein.



**Photos des deux ports inclus dans le périmètre du site Natura 2000 de l'Estérel :
le port maritime d'Agay et le port abri du Poussai au Dramont**

Il faut toutefois distinguer le fonctionnement du port de Santa-Lucia des 4 autres ports car celui-ci fait partie des premiers ports concédés et construits afin de répondre au grand développement de la plaisance dans les années 60-70. Cela entraîne un fonctionnement sensiblement différent car avec 1 588 places, il a la plus grande capacité d'accueil des 5 ports de la ville et accueille plus de plaisanciers extérieurs (60 %) que de locaux (40 %).

Fonctionnement du Port de Santa Lucia

ORIGINE DES PLAISANCIERS	REPARTITION EN %
Saint-Raphaël	29.21 %
Fréjus	9.69 %
Var / Alpes-Maritimes	14.04 %
France	38.37 %
Etrangers	8.69 %

Fonctionnement des autres ports

ORIGINE DES PLAISANCIERS	REPARTITION EN %
Saint-Raphaël	45 %
Fréjus	45 %
Var / Alpes-Maritimes	5 %
France	2.5 %
Etrangers	2.5 %

(Données capitaineries 2009)

Concernant les escales, le port de Santa Lucia compte 50 places réservées alors que les autres ports n'en n'ont pas et doivent attendre la sortie des bateaux annuels pour libérer des places d'escale.

PROBLEMATIQUES LIEES A L'ACTIVITE :

-  Le nombre d'amarrages existants est bien en-dessous de la demande (liste d'attente de 4 ans pour le port d'Agay et de 8 ans pour le port de Poussai et d'environ 10 ans pour les autres ports).
-  Compétition territoriale avec la pêche professionnelle et la plongée, notamment sur le secteur de l'île d'Or.
-  Une des requêtes recueillie est la réduction de la vitesse des plaisanciers et un renforcement des contrôles et des actions de surveillance en mer.
-  Les plaisanciers participent pour beaucoup aux activités de pêche à la ligne et de chasse sous-marine. En conséquence, l'été, avec l'arrivée des plaisanciers, leur nombre augmente considérablement (cf. fiche « pêches de loisir »).



-  Retombées économiques directes : la plaisance génère une forte activité en ville mais surtout sur les ports raphaëlois, notamment en termes de services. Les chantiers navals qui concentrent 35 emplois sur les ports en font partie (*France station nautique, chiffres clés, 2008*). Le retour sur investissement des ancrages à vis d'Agay semble largement positif, avec une progression de la recette.
-  Retombées économiques indirectes : les paysages littoraux et marins l'Estérel sont l'un des atouts touristiques des communes alentour ?
-  Non respect des règles de navigation et de la réglementation, ce qui entraîne un danger pour les autres usagers (plongeurs, canoës...)

IMPACTS POSITIFS SUR LES MILIEUX :

-  Mouillages organisés d'Agay : Augmentation de l'herbier de posidonie en moins de 3 ans (**200 000 à 300 000 rhizomes préservés chaque saison**) et diminution du degré de son morcellement. Limitation de la dissémination de l'algue envahissante, *Caulerpa taxifolia*. Impact paysager positif.

IMPACTS NEGATIFS SUR LES MILIEUX :

-  Conflits d'usage
-  Dégradation des fonds par action du mouillage, notamment sur la zone la plus fréquentée de l'île d'Or
-  Contribution à la dissémination de la *Caulerpa taxifolia*, algue invasive et menace pour l'herbier à posidonies, habitat d'intérêt communautaire
-  Malgré la mise à disposition d'équipements aux ports et sur les ancrages fixes d'Agay, certains plaisanciers continuent à jeter nombre de leurs déchets depuis leur bateau (*Source : nettoyage de printemps 2010*) et à vidanger leurs eaux usées (grises et noires) directement en mer
-  Au même titre que les autres activités utilisant des bateaux à moteur, elle participe à la pollution des eaux par hydrocarbures et la diffusion de substances toxiques (peintures) ainsi qu'au dérangement de la faune par le bruit induit.

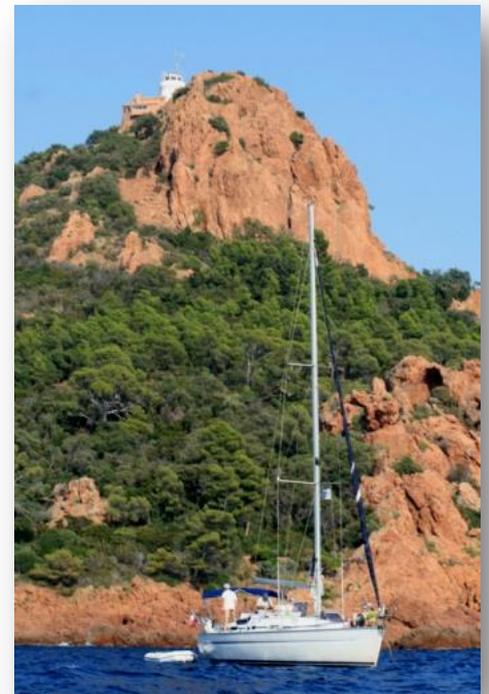
TENDANCE EVOLUTIVE :

La demande pour la plaisance est très forte et ne cesse d'augmenter dans toute la France. La capacité d'accueil des ports de plaisance ne suffisant plus, nombre d'entre eux font l'objet de projet d'augmentation de cette capacité.

C'est une **activité dont le poids socio-économique est très important** pour Saint-Raphaël mais dont l'attrait est basé sur les qualités paysagères naturelles et sauvages de son littoral.

C'est pourquoi, **gérer durablement** la capacité d'accueil des cinq ports de plaisance du territoire communal tout en **préservant son environnement** exceptionnel est devenu un enjeu majeur pour Saint-Raphaël :

-  La création de la Régie des Ports Raphaëlois en 2006 a permis la mise en place d'un projet global visant notamment l'extension et la réhabilitation des 3 principaux ports de plaisance du territoire communal (Vieux Port, Santa-Lucia et Agay) dans le but d'obtenir la **certification AFNOR « gestion environnementale portuaire »**.
-  De plus, elle étudie la mise en place d'une dizaine d'ancrages fixes au Lion de Mer (hors site) près du port de Santa Lucia car c'est une zone fortement fréquentée entraînant une pression importante sur ses milieux naturels exceptionnels.
-  Enfin, à terme, le mouillage organisé en rade d'Agay voudrait accueillir des unités à cuves propres uniquement et 5 ancrages fixes supplémentaires.



Plaisancier aux pieds du Sémaphore du Dragmont

